

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 11 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. ALLAIRE Sébastien. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. KELLER André. METRAL Sylvie. MUNOZ Véronique

Pouvoirs : KERCRET-FERNANDES Patricia a donné pouvoir à MERMOZ Patricia

Excusé : GUERRAZ Jean-Claude

Absente : VAGNARD Aurélie

Secrétaire de séance : MUNOZ Véronique

Quorum : 9

**ORDRE DU JOUR**

1 - Approbation du procès-verbal du 05/12/2024

2 – Délibérations

2.1 Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation

2.2 Mandatement du CDG 74 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

2.2 Avenant à la convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG74 au profit de la mairie de Cusy

2.3 Convention de transaction municipale avec le Tribunal judiciaire d'Annecy

2.4 Convention de rappel à l'ordre avec le Tribunal judiciaire d'Annecy

2.5 Approbation du PPMS unifié de l'école élémentaire

2.6 Convention Prestations de services - Epareuse

2.7 Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) du Grand Annecy

2.8 Mandatement de dépenses d'investissement au budget chaufferie bois avant le vote du budget primitif

3 - Questions diverses

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de la délibération concernant le mandatement de dépenses d'investissement au budget chaufferie bois avant le vote du budget primitif

**1 – Approbation du procès-verbal du 05/12/2024**

Approuvé à l'unanimité

**2 – Délibérations**

**2.1 Création d'un emploi permanent**

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet soit **15.68 /35<sup>ème</sup>** à compter du 01/06/2025 pour assurer la sécurité et l'hygiène des enfants, la surveillance pendant la sieste et apporter aussi son aide sur la préparation et l'animation de nombreuses activités durant le temps scolaire.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, relevant des grades d'adjoint d'animation territorial, d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe et d'adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

A défaut, un contractuel pourra être recruté et sera alors rémunéré sur la base de l'indice majoré 366.

L'agent recruté devra justifier au minimum du BAFA.

Le Conseil municipal, adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

## **2.2 Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie (CDG74) afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé**

L'ordonnance du 17 février 2021 impose aux employeurs publics de contribuer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents à partir du 1er janvier 2025 pour la prévoyance et du 1er janvier 2026 pour la santé.

Le Centre de gestion de Haute-Savoie (CDG74) lancera une procédure de mise en concurrence pour sélectionner un organisme compétent et conclure une convention de participation en santé pour six ans. La collectivité conserve le choix d'adhérer ou non après consultation des tarifs et garanties proposées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'engager dans cette démarche et mandate le CDG74 pour mener la procédure. Il s'engage également à fournir les données nécessaires et prendra sa décision définitive après la mise en concurrence.

## **2.3 Renouvellement de la convention pour la mise à disposition d'un archiviste**

Le Maire rappelle à l'assemblée la convention passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, relative à la mise à disposition d'un archiviste pour l'entretien et le classement des archives de la commune. La gestion des archives publiques constitue une obligation légale en vertu des articles L.212-6 et suivants du Code du patrimoine ainsi que de l'article R.1421-9 du Code général des collectivités territoriales.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2024, il est proposé de la renouveler par avenant express pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du service "Archives" du Centre de Gestion 74 et prévoit les crédits nécessaires au budget pour financer cette prestation.

#### **2.4 Autorisation de signature d'un protocole de rappel à l'ordre et d'un protocole de transaction avec la Procureure de la République**

Le Conseil Municipal de Cusy approuve la mise en place de dispositifs visant à renforcer la prévention de la délinquance et la réparation des préjudices subis. La commune établira un protocole de rappel à l'ordre avec Madame la Procureure du Tribunal Judiciaire d'Annecy, ainsi qu'un protocole de transaction pour permettre des réparations amiables avant toute action judiciaire.

Le Conseil Municipal autorise la signature de ces protocoles et confère à Madame le Maire les pouvoirs nécessaires pour leur mise en œuvre.

#### **2.5 Approbation du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) unifié de l'école élémentaire de la commune de Cusy**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est un document obligatoire destiné à prévoir les mesures de sécurité et de protection des élèves et du personnel en cas de risques majeurs.

Le PPMS unifié de l'école élémentaire de Cusy a été mis à jour en concertation avec l'équipe éducative, les services de l'Éducation nationale et les services municipaux. Il définit les procédures à suivre en cas de situation d'urgence et prévoit des exercices réguliers afin d'assurer une réaction efficace en cas de crise.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce PPMS.

#### **2.6 Convention Prestations de services - Epareuse**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit procéder à l'entretien des accotements et des chemins communaux nécessitant l'intervention d'une épareuse. Afin d'assurer ces travaux dans de bonnes conditions et dans les meilleurs délais, il est proposé de recourir aux services du GAEC Les Blés d'Or, pour un prix de 62.00 € HT/heure. La mairie met à disposition son épareuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer cette convention avec M. Philippe VINDRET.

#### **2.7 Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique (PLUI HMB) du Grand Annecy**

Le Conseil municipal examine le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique (PLUI HMB) élaboré par le Grand Annecy. Ce document, qui encadre l'aménagement du territoire en intégrant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de mobilités, a été arrêté par le Conseil communautaire le 19 décembre 2024.

Les communes membres disposent de trois mois pour donner leur avis. Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable à la majorité, avec certaines réserves (11 voix favorables avec réserves, 1 voix favorable, 1 voix défavorable, 1 abstention).

Réserves :

- Demande en UEAI d'une partie des parcelles 1168-1172-1174 route d'Aix les Bains (environ 5000m<sup>2</sup>) : extension de la zone d'activités entre zones NEAI et UEAI pour déplacer des entreprises de Cusy situées actuellement dans des secteurs habités. Transfert des zones actuellement occupées en UC, UH, N.
- La réduction de l'OAP des Bruchets à 1.35 ha est trop importante (terrain communal avec coût d'achat de 1 000 000 €), considérée hors enveloppe urbaine alors qu'elle est attenante au cœur du village (commerces, services) et que c'est l'unique terrain sur lequel l'extension urbaine est possible, pour garantir le développement de Cusy et le maintien de ses services, écoles. La commune a fait beaucoup d'efforts pour rendre des terres agricoles/naturelles qui sont actuellement constructibles au PLUI du Pays d'Alby (notamment OAP Boissard Gaillat supprimée, réduction zone UEQ côté cimetière. La zone humide des Bruchets est prise en compte, valorisée et agrandie.)
- Concernant la mobilité : le conseil pense plus cohérent en matière d'aménagement et de finances de prioriser l'aménagement cyclable des axes principaux menant à Annecy (par exemple axe du Treige), et d'agrandir les aires de covoiturage pour diminuer nombre de véhicules sur la ville, avant de développer des voies vertes dans les communes rurales, qui de surcroît sont consommatrices d'espace agricole et qui ne permettent pas de rejoindre le bassin d'emploi annécien.

Trop d'anciennes bâtisses type fermes ne peuvent pas être réhabilitées.

## **2.8 Mandatement de dépenses d'investissement au budget chaufferie bois avant le vote du budget primitif**

Le Maire fait part à l'assemblée de dépenses d'investissement à mandater, avant le vote du budget chaufferie bois :

- **ELCIMAÏ**, concernant les travaux d'extension du réseau de chaleur, à affecter au compte 2151 pour **1160.00 HT**
- **BLAMPEY**, concernant les travaux d'extension du réseau de chaleur, à affecter au compte 2151 pour **9196.67 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le paiement des montants ci-dessus et précise que ces dépenses seront inscrites en dépense d'investissement lors de l'adoption du budget primitif chaufferie bois 2025.

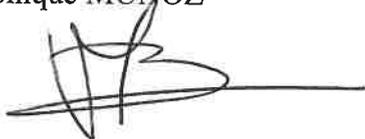
## **3 Questions diverses**

- CCAS : nouvelle activité de méditation 1 fois par mois au foyer communal pour les personnes en parcours de soin et les aidants.
- Travaux de curage de fossés bordant les voies de la commune effectués sur environ 3 kms.
- SIPA Espace Jeunes 11 à 17 ans : bonne participation des jeunes de Cusy
- Commande d'arbres au Grand Annecy dans le cadre de l'opération « 1 arbre / 1 habitant » pour mettre dans la cour des 2 écoles
- CMJ : organisation d'un après-midi récréatif le 5 mars au foyer communal accueillant des résidents des EHPAD de Gruffy et du Chatelard et des personnes du club Joie de Vivre
- Nettoyage de printemps de la commune samedi 15/03 matin avec la participation de l'association des chasseurs de Cusy

- Fête de la musique sur la place du marché le samedi soir 14 juin
- Projet ABC Atlas Biodiversité non souhaité par Mme Le Maire car mise en œuvre étalé sur 3 ans et Mme Le Maire ne veut pas s'engager pour les élus du prochain mandat.

Séance levée à 22 h 35 min

Le secrétaire de séance,  
Véronique MUNOZ



Le Maire,  
Patricia MERMOZ

